NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1185
18 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 27 septembre au 26 octobre 1999 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport mensuel sur les opérations de la KFOR adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (27 septembre-26 octobre 1999), la KFOR a continué de déployer ses contingents sur le théâtre d'opérations. Dix-sept pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont achevé leur déploiement. Le 8 octobre, le général Klaus Reinhardt a pris la suite du général Michael Jackson au poste de commandement de la Force.

2. L'Argentine, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont achevé leur déploiement durant la période considérée. La mise en place des soldats russes à Orahovac continue de se heurter à des manifestations et à des barrages routiers organisés autour de la ville par divers groupes d'Albanais de souche. Les efforts visant à régler le problème se poursuivent.

Sécurité

3. Les actes criminels et de violence ont dans l'ensemble diminué durant la période considérée. Les actes d'agression contre le personnel de la KFOR se sont sensiblement réduits, malgré leur recrudescence durant la deuxième semaine d'octobre qui a coïncidé avec la multiplication des attaques commises par les Kosovars albanais contre les Kosovars serbes. Depuis lors, les attaques contre ces derniers ont diminué, bien que les destructions de biens serbes, y compris les incendies criminels, se soient poursuivies. La KFOR accorde l'une des plus hautes priorités à la protection des minorités à laquelle s'emploie plus de la moitié des contingents. Ses soldats assurent une présence permanente dans les villes, villages et quartiers serbes, voire dans diverses habitations. Des points de contrôle et des patrouilles sont organisés dans les zones les plus importantes afin d'assurer la sécurité et de redonner confiance à la communauté. Toutefois, les tensions ethniques persistent, en particulier dans les zones où Serbes et Albanais du Kosovo vivent côte à côte, comme c'est le cas à Kosovska Mitrovica où plusieurs accrochages se sont produits durant la période considéré.

4. Le 28 septembre, un attentat à la grenade près de la place du marché à Kosovo Polje a causé la mort de deux Kosovars serbes et a grièvement blessé 50 autres personnes. Des soldats et des sections supplémentaires provenant de l'Unité multinationale spécialisée se sont immédiatement déployés dans la ville. La KFOR continuera de chercher à améliorer les conditions de sécurité, à protéger toutes les communautés du Kosovo et à empêcher la violence.

5. La KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec le Centre de coordination de l'action antimines de l'ONU et avec d'autres organismes spécialisés dans le déminage. Elle assure actuellement une formation dans le domaine de l'alerte aux mines afin de sensibiliser la population locale aux dangers de ces engins et des munitions non explosées. Elle continue de s'employer à éliminer le danger causé par les bombes en grappe et à déminer les zones de passage de la frontière, et espère baliser toutes les zones et en nettoyer le plus grand nombre possible avant l'arrivée de l'hiver. Au 22 octobre, 6 130 mines antipersonnel, 3 481 mines antichars et 7 406 bombettes avaient été éliminées. D'autres caches d'armes continuent d'être découvertes et

saisies dans l’ensemble de la zone d’opérations. Le 15 octobre, la KFOR a commencé à détruire les armes confisquées. Jusqu’au 30 novembre, elle acceptera la restitution volontaire de toutes les armes et munitions militaires détenues par la population locale.

Coopération des parties et respect des dispositions prises

6. Depuis la démilitarisation achevée le 21 septembre, l’Armée de libération du Kosovo (UÇK) a cessé d’exister. Le Corps de protection du Kosovo (CPK), qui a été créé à ce moment-là, constituera un service d’urgence civil et multiethnique, qui ne sera pas chargé du maintien de l’ordre et relèvera du Représentant spécial du Secrétaire général de l’ONU. Le CPK est placé sous la direction et la supervision opérationnelles quotidiennes de la KFOR et se trouve actuellement dans une phase de transition de 60 jours qui prendra fin le 21 novembre. Les progrès ont été jusqu’ici entravés par le manque de fonds destinés à l’instruction et au fonctionnement du nouveau corps.

7. Durant la période considérée, les forces de sécurité serbes ont continué de respecter les dispositions de l’accord militaire technique et font généralement preuve d’esprit de coopération dans leurs rapports avec la KFOR. L’entraînement militaire saisonnier des forces serbes se poursuit, ce qui a parfois amené des éléments de ces forces à proximité de la zone de sécurité terrestre. Dans la nuit du 25 au 26 octobre, un incident mineur s’est produit lorsque trois soldats de l’Armée yougoslave, qui s’étaient apparemment égarés, sont entrés au Kosovo dans la zone de la brigade multinationale (Ouest). Ils ont été détenus durant la nuit avant d’être remis à l’Armée yougoslave le 26 octobre. Une protestation officielle a été adressée à l’état-major de cette armée.

Coopération avec les organisations internationales

8. La KFOR continue d’assurer chaque jour une assistance humanitaire dans l’ensemble du Kosovo, l’accent étant mis sur les transports, la distribution de vivres et la protection sous escorte des réfugiés et personnes déplacées. Elle aide l’équipe d’urgence des Nations Unies chargée de la préparation pour l’hiver afin de mieux coordonner les activités entreprises en commun. À cet égard, un exercice a eu lieu le 20 octobre au cours duquel la KFOR a simulé un appui d’urgence à la population à la suite d’une demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La KFOR s’est également employée à faciliter l’acheminement de l’aide humanitaire en construisant une rocade au point de franchissement de la frontière Deneral-Jankovic. Les travaux sont pratiquement achevés.

9. La force de police de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ne comptait que 1 747 personnes à la fin d’octobre, et c’est essentiellement la KFOR qui est chargée de la sécurité publique dans le cadre de l’administration civile. La KFOR fournit des soldats pour les patrouilles effectuées conjointement avec la police de la MINUK et, comme noté plus haut, continue également de patrouiller toutes les grandes agglomérations et les campagnes afin de dissuader les criminels et de donner un sentiment de sécurité aux civils. Elle offre un appui quotidien à l’École de police du Kosovo, dont la première promotion de 173 élèves est sortie le 16 octobre. La prochaine série de cours commencera le 22 novembre.

10. La KFOR continue de contrôler et de surveiller 24 heures sur 24 les points autorisés de passage de la frontière avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine[1] et assure la sécurité du transport à Priština de la recette provenant des droits de douane perçus aux postes frontières. Les opérations habituelles de contrôle aux frontières, y compris la fouille de véhicules choisis au hasard, se poursuivent conformément à l'objectif de la KFOR qui consiste à empêcher les trafics. La KFOR continuera d'accorder une haute priorité au contrôle du franchissement de la frontière kosovare.

11. La KFOR continue d'apporter son concours à la MINUK à tous les niveaux de l'administration civile et est représentée au Conseil de transition du Kosovo ainsi qu'aux commissions civiles mixtes. Le Conseil continue de se réunir, mais a été boycotté par les Serbes en signe de protestation contre la création du Corps de protection du Kosovo qu'ils estiment ne pas être multiethnique.

12. En ce qui concerne l'infrastructure, les soldats de la KFOR continuent de s'occuper d'activités telles que l'assainissement, l'approvisionnement en eau et le fonctionnement des centrales électriques. Le transport ferroviaire a repris et la KFOR en assure l'exploitation et l'entretien grâce aux ressources fournies par le Fonds d'affectation spéciale du Représentant spécial du Secrétaire général et par le Gouvernement japonais. L'aéroport de Priština a été ouvert au trafic commercial le 15 octobre. Les vols civils, qui avaient été suspendus le 20 octobre, ont repris le 28 octobre.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

13. Près de 90 % des quelque 900 000 personnes qui s'étaient réfugiées dans des pays de la région ou d'ailleurs ont maintenant regagné le Kosovo. En septembre, 10 000 réfugiés ont été rapatriés, dont 700 en provenance des Balkans et le reste venant de pays tiers. Toutefois, les Serbes demeurent largement isolés et dépendent pour l'alimentation et les soins médicaux de l'aide fournie par les organisations humanitaires et la KFOR.

Perspectives

14. Aucun changement important ne s'est produit dans les conditions de sécurité au Kosovo depuis le rapport le plus récent. Les attaques contre les minorités ethniques, en particulier les Kosovars serbes, demeurent préoccupantes et les tensions risquent de s'aggraver dans des secteurs tels que Mitrovica et Orahovac et de déborder ailleurs. La KFOR continuera de s'employer, en étroite collaboration avec la MINUK, à régler ces problèmes, parmi d'autres, afin de maintenir la paix et la stabilité.

-----

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.